

LA «CONTRAİNTE DE CONTIGUITÉ ORDONNÉE» DANS L'ÉVOLUTION DU LATIN
AU FRANÇAIS ET AUX AUTRES LANGUES ROMANES

Christiane Marchello-Nizia
ENS Fontenay/St. Cloud et Institut Universitaire de France
UMR 8503 «Analyses de corpus»

1. QUESTION POSÉE, BUTS RECHERCHÉS, RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'UNE DES grandes différences entre le latin et les langues romanes, et tout spécialement le français, c'est le fait que ces dernières ont perdu la relative liberté que possédait le latin d'une part de séparer, d'autre part d'ordonner les uns par rapport aux autres les éléments constitutifs de la phrase et du syntagme. C'est un phénomène important de l'évolution vers les langues modernes, dont la chronologie et le détail ne sont pas encore totalement explorés. Nous voulons reprendre ici cette question, qui intéresse aussi bien le développement de la syntaxe que celui de la morphologie, et qui est un des facteurs essentiels de la cohésion phrastique.

La typologie sérielle telle qu'élaborée par J.H.Greenberg et nombre de linguistes à sa suite, s'intéresse à l'ordre relatif des constituants de la phrase en tant que cet ordre est constant, donc déjà fixé ; certains typologues ont en outre étudié le passage d'un ordre des mots à un autre. Mais si la typologie s'intéresse à la position relative de deux éléments A et B, elle ne s'intéresse pas au fait qu'ils soient ou non contigus : continuité ou discontinuité ne sont pas des critères dans cette forme de la typologie. Aussi bien pour le latin (Adams 1976, Bauer 1995) que pour les langues romanes (Buridant 1987, Bauer 1995, De Dardel 1996), c'est essentiellement la position relative des éléments et son évolution qui ont été étudiées dans la lignée des études de Lehmann et Vennemann. Mais la question de la contiguité ou de la disjonction de ces éléments n'a été que rarement abordée, et le plus souvent comme un facteur secondaire (Charpin 1992 pour O et V, Combettes 1985 pour S, V et O, Buridant 1987 pour l'adverbe *moult* comme on le

verra). Et dans l'ouvrage d'ensemble récent et par ailleurs excellent de A.C. Harris et L. Campbell, cette question de l'«adjacency» n'est abordée que furtivement, en trois ou quatre pages (1995: 220-224).

Une forme antérieure de la typologie avait certes mis en évidence l'existence de langues flexionnelles, synthétiques donc, mais sans en tirer toutes les conséquences, et l'on remarquait que cette spécificité donnait à la langue la capacité de disposer avec une grande liberté les éléments dans la phrase (Chr. Lehmann 1979). Or ce caractère de moindre liberté, c'est à dire de contiguïté plus ou moins obligatoire, distingue nettement les langues romanes, langues actuellement (sauf le roumain) sans déclinaison nominale, non seulement de leur ancêtre le latin, mais plus généralement par exemple du hongrois, ou du finnois (Vilkuna 1988). On ne peut cependant lier absolument flexion et liberté, puisque l'allemand par exemple possède une déclinaison en même temps que des contraintes d'ordre et de contiguïté très fortes. La question de la «liberté» ou de la non liberté d'organisation des éléments de la phrase se pose donc en soi ; et l'on peut mettre au jour des réalisations différentes selon qu'on se place au niveau de la phrase, du syntagme, ou du mot. S'esquisse dès lors une chronologie différenciée selon la position hiérarchique des constituants dans la phrase : il y a là une voie d'exploration possible pour la typologie moderne.

La morphologie dérivationnelle diachronique (Bybee 1985) aborde elle aussi nécessairement, même si ce n'est pas toujours explicite, la question de la contiguïté ou non des éléments de la phrase, dès lors qu'elle étudie la façon dont des langues, analytiques ou partiellement analytiques, peuvent devenir plus synthétiques, par l'évolution d'un marquage lexical ou lexico-syntaxique de certaines notions vers un marquage morphologique. Seule une contiguïté syntaxique stricte permet en effet la morphologisation.

Le changement que nous étudions ici, d'une relative liberté à une contiguïté très forte, s'est produit pour une bonne part, mais pas uniquement, dans la période qui va du latin aux langues romanes : là où le latin pouvait disjoindre sujet nominal et verbe, objet nominal ou pronominal et verbe, adjectif et nom, adverbe et verbe, etc., les langues romanes, et peut-être moins que tout autre le français, ne le peuvent plus, ou moins. En effet, en français, en espagnol, en italien, dans le syntagme nominal le déterminant défini précède le nom, et immédiatement si le syntagme ne comprend que deux termes ; si une épithète s'ajoute elle aura une place bien précise selon sa nature ; si un génitif s'ajoute il aura également sa place, et si une relative qualifie le nom, elle se placera à la fin de tout ce groupe. Au niveau des constituants essentiels de la phrase de même, l'objet nominal a une place, et une seule, par rapport au verbe, l'objet pronominal aussi, et le sujet pronominal ; et si dans quelques cas il y a une certaine variation possible, elle est normée, très réduite, et interprétable. Bref, les langues romanes actuelles se caractérisent par un ordre déterminé et une contiguïté obligatoire de leurs constituants : ce que l'on nommera une «contiguïté ordonnée».

Le schéma d'évolution attendu, et donc une part du résultat escompté, c'est la mise en évidence d'un changement progressif du latin aux langues romanes actuelles, on passe d'une proximité non ordonnée à une contiguïté contrainte, puis à une contiguïté ordonnée, selon une chronologie détaillée que l'on espère

mettre au jour, et là est la question importante. Quels sont les points sur lesquels l'évolution se produit d'abord? Et lesquels sont les derniers à être touchés? Y a-t-il encore des changements en cours?

En outre, parce que l'une des voies de progrès dans la connaissance du changement linguistique, se fait par la mise en évidence de corrélations, on se posera la question : avec quels autres faits de changement la contrainte de contiguïté peut-elle être mise en relation? Y a-t-il des corrélations? Par exemple, il ne peut échapper qu'après une étape de très forte contiguïté ordonnée largement dominante, on voit réapparaître de nouvelles discontinuités : clivées (mais surgies dès latin), ou disloquées, avec un noyau prédicatif précédé et/ou suivi des éléments sémantiques, contigus les uns aux autres mais pas toujours ordonnés.

2. L'ORDRE DES MOTS EN LATIN : DANS QUELLE MESURE ÉTAIT-IL LIBRE?

La caractéristique de l'ordre des mots en latin est-il la liberté? L'un des grands connaisseurs de la syntaxe latine l'a affirmé ; au terme des quatre volumes de son étude, Jules Marouzeau écrit (*L'Ordre des mots dans la phrase latine*, IV, 1953: ix) : «En latin, l'ordre des mots est libre». Plus récemment, et plus prudemment, James N. Adams évoque «the fluid word order of Latin, Greek and Classical Sanskrit» (1976: 71).

Il est incontestable que, par rapport aux langues romanes, le latin semble jouir d'une certaine liberté. Mais en quoi consiste-t-elle? Il est nécessaire d'en définir avec précision les traits afin de pouvoir repérer les étapes du changement.

Cette liberté est d'une part celle de placer deux éléments à gauche ou à droite l'un de l'autre (AB ou BA) : c'est sur cela que se fonde la typologie sérielle pour définir des types. Et d'autre part c'est celle de disjoindre des éléments que les langues romanes, parfois dès leur origine, conjoignent : ce second type de souplesse de construction est relativement peu étudié, et c'est pourquoi nous y revenons ici.

La question est donc : dans quels cas y a-t-il disjonction entre des éléments obligatoirement contigus dans les langues romanes? Dans ces cas, quels types de disjonction sont possibles entre éléments d'un même constituant? La discontinuité, qui est l'un des éléments de cette «liberté» du latin, est-elle sans limite?

Il apparaît d'emblée une différence suivant le niveau de l'analyse où l'on se place. Les langues romanes connaissent encore parfois la discontinuité au niveau des constituants majeurs (mais de façon très restreinte et normée : sujet séparé du verbe, verbe séparé de l'objet), au niveau de constituants morpho-sémantiques (le pluriel, le féminin, qui se marquent de façon discontinue mais à des places précises), mais pas au niveau du syntagme : les syntagmes nominaux par exemple sont très figés, très solidaires dans les langues romanes. De là sans doute vient le peu d'attention qu'on a porté jusqu'ici à ces phénomènes complexes d'agencement, ainsi que le petit nombre d'études précises qui ont été consacrées à la position relative des éléments.

On examinera successivement les questions suivantes, qui concernent la position relative et la contiguïté plus ou moins obligatoire des éléments aux trois niveaux de l'analyse syntaxique, en privilégiant à chaque fois une question, la mieux documentée ou la plus spécifique pour ce qui est de la diachronie :

1. Les constituants essentiels de l'énoncé, sujet, verbe et objet, ou complément essentiel peuvent-ils être disjoints? Si oui, dans quelle mesure? La fonction et la nature des constituants nominaux peuvent entrer en ligne de compte aussi (cf. Charpin, à propos du sujet et de l'objet). C'est la question de la place et de la disjonction de *l'objet nominal et du verbe* que l'on approfondira ici.

2. Ensuite, au niveau immédiatement inférieur, nous verrons si les éléments du syntagme nominal et du syntagme verbal sont séparables, et dans quelle mesure. Le cas du *génitif* nous retiendra, puis celui de *l'adjectif épithète*, car dans les langues romanes le traitement de ces deux éléments est différent -et cela aussi est important.

3. En troisième lieu, nous nous placerons au niveau des éléments inférieurs du syntagme, à savoir *l'adverbe d'intensification* de l'adjectif.

3. LA POSITION RELATIVE DES CONSTITUANTS MAJEURS, DU LATIN AU FRANÇAIS

Le cas du groupe formé par le verbe transitif et son objet est celui que nous privilégions à ce niveau. En effet, aussi bien pour le latin que pour l'ancien français et le français moderne, c'est la question la mieux documentée pour l'instant.

Une fois admis que le verbe en latin se plaçait le plus souvent en fin de phrase, on pensait que les autres éléments jouissaient d'une liberté assez grande dans leur position par rapport à lui. Puis la typologie a imposé l'idée que le latin en fait était une langue de type SOV. Mais cela traduisait la position relative des trois éléments, sans rien dire de leur conjonction ou de leur disjonction possible.

Or Fr. Charpin a montré que seule une séparation limitée était possible entre l'objet nominal et le verbe, que celui-ci soit final ou non : «Dans la phrase simple, l'objet n'est jamais séparé du verbe par plus d'un constituant fléchi» (1991: 26) :

- (1) *...circiter meridiem exercitum in castra reduxit* (César, *Guerre des Gaules*, 1,50)
autour-de midi l'armée-OBJET dans le-camp il-reconduisit
«vers midi il reconduisit l'armée dans le camp»
- (2) *Cognito Caesaris adventu Ariovistus legatos ad eum mittit* (César, *Guerre des Gaules*, 1, 4, 2)
connue de-César l'arrivée Arioviste-SUJET des-messagers-OBJET vers lui envoya
«Une fois connue l'arrivée de César, Arioviste envoya vers lui des messagers»

Les chiffres sont nets : dans la *Guerre des Gaules*, sur 416 constructions verbales comportant un objet, 84,8% suivent cette règle ; dans le *Pro Milone* de Cicéron, 91,2%.

Charpin ajoute : «Dans la proposition infinitive, l'objet est toujours placé à proximité du verbe, alors que le sujet ne subit pas de contrainte» (1991: 28) ; cette règle permet, comme il le montre, de lever les ambiguïtés possibles entre deux candidats à la fonction sujet, puisqu'en latin dans les infinitives sujet et objet sont à l'accusatif:

- (3) *ipsum ex Helvetiis uxorem habere* (César, *Guerre des Gaules*, 1, 18, 7)

lui-même-SUJET parmi les-Helvètes une-épouse-OBJET avoir
 «lui-même a pris une épouse parmi les Helvètes»

Donc O et V peuvent être séparés, mais cette disjonction est «normée». Et quand il y a des exceptions –environ 10% des énoncés transgressent la règle– une interprétation pragmatique ou fonctionnelle est pertinente (1991: 27-28). Pinkster (1990) et Touratier (1994) ont montré qu'il s'agit alors d'un ordre pragmatico-fonctionnel : le verbe est en tête dans les énonciatives qui sont des présentatives, et l'objet est en tête quand c'est lui le thème, comme dans (4) :

- (4) *Provincias praetore nondum sortiti sunt* (Cicéron, *Lettres à Atticus*, 1, 2, 1)
 les-provincies-OBJET les -préteurs-SUJET ne-pas-encore tirées-au-sort ont
 «Quant aux provinces, les préteurs ne les ont pas encore tirées au sort»

En ancien français, on est à un stade où la contrainte est plus nette, et où l'ordre des constituants de l'énoncé est gouverné par le principe pragmatico-fonctionnel : l'ancien français est une «langue V2 (à verbe second)», à ordre dominant X-V-Y, X étant le thème et pouvant être, du point de vue de la fonction syntaxique, le sujet ou tout autre constituant, et V-Y le rhème (voir Vennemann 1974, Buridant 1987, De Dardel 1996).

L'objet nominal, qu'il soit antéposé ou postposé au verbe, ne peut plus être, comme en latin, séparé du verbe par un autre élément constitutif : c'est devenu un cas très rare, ainsi que le montre une analyse menée sur deux textes français du Moyen Age (Marchello-Nizia 1995: 67-102). En effet, quelle que soit leur place, le sujet et l'objet nominal dans la très grande majorité des énoncés déclaratifs sont désormais conjoints au verbe, et l'on a soit SVO, soit OVS ; dans les cas où le sujet n'est pas exprimé (ce qui est fréquent en AF), on a XVO le plus souvent, ou parfois simplement OV.

Ainsi dans *La Chanson de Roland*, texte en vers que l'on date d'environ 1100 mais dont le manuscrit est plus tardif, sur 1090 déclaratives à verbe transitif ayant un objet nominal, dans 96% d'entre elles l'objet est contigu au verbe : il le suit immédiatement dans 64% des cas comme dans (5), et le précède immédiatement dans 32% des cas comme dans (6) :

- (5) *Si recevrai la crestiene lei* (v.85)
 Advb-Repère je-recevrai la chrétienne religion-OBJET
 «Je me convertirai à la religion chrétienne»
- (6) *Mahomet sert e Apollin reclamation* (v.8)
 Mahomet-OBJET il-sert et Apollin-OBJET il-implore
 «Il sert Mahomet et implore Apollin»

Il reste 4% des cas où l'objet nominal est séparé du verbe. Dans 2% d'entre eux, l'objet suit le verbe, et il en est séparé par le sujet, nominal ou pronominal :

- (7) *Dunc perdreit Carles le destre bras del cors* (597)
 Alors perdrait Charles-SUJET le droit bras-OBJET du corps
 «Et Charlemagne perdrait son bras droit»

Dans les 2% restants, l'objet nominal est antéposé au verbe, mais cette fois c'est un constituant prépositionnel qui l'en sépare :

- (8) *Tantes batailles en camp en ai vencues* (v.2306)
 Tant-de combats-OBJET en champ-de-bataille-LOCATIF en ai-je vaincues
 «Que de victoires j'ai remportées sur les champs de bataille!»

Dans ce texte en effet, dans le petit nombre de cas où S et O sont du même côté du verbe, le traitement est différent selon qu'ils sont postposés ou antéposés. Devant le verbe, l'objet se place après le sujet et à côté du verbe, on a SOV comme en (9), et après le verbe comme on l'a vu c'est le plus souvent le sujet qui suit le verbe et le sépare de l'objet comme en (7). Mais cela est normal dans une langue SO. Ce qui est plus étonnant, c'est que dans trois cas l'on ait tout de même VOS comme en (10), mais chaque fois il s'agit d'une «locution verbale» avec verbe support comme ici *avoir reproche* :

- (9) *Li cuens Rollant Gualter de l'Hum apelet* (v.803)
 Le comte Roland-SUJET Gautier de l-Hum-OBJET convoque
 «Le comte Roland convoque Gautier de l'Hum»
- (10) *Ja n'en avront reproce mi parent* (v.1076)
 Jamais n'en auront reproche-OBJET mes parents-SUJET
 «Jamais mes parents n'encourront un tel reproche»

Comme on le voit, dès les plus anciens textes écrits en français, la place de l'objet nominal est contiguë au verbe, dont il n'est séparé que par des adverbes tels que ceux de négation (*pas, mie, point...*) :

- (11) *N'avrez mais guere en tute vostre vie* (v.595)
 Ne vous-aurez jamais la-guerre-OBJET dans toute votre vie
 «Vous n'aurez plus de guerre de toute votre vie»

La *Queste del saint Graal*, texte en prose de plus d'un siècle plus tardif (vers 1240), comporte 1728 déclaratives à verbe transitif ayant un objet nominal. Dans 89,5% des cas, l'objet nominal est conjoint au verbe, soit qu'il le précède (mais c'est devenu très rare : 3% des cas), soit qu'il le suive (86,5% des cas) et alors ou bien le sujet précède le verbe (36% SVO), ou bien c'est un complément qui est en début, le sujet étant nul (50% des cas : CVO). Il y a seulement 10,5% d'énoncés déclaratifs à verbe transitif où le sujet et l'objet nominal étant placés après le verbe c'est, à présent, le sujet postposé qui précède l'objet nominal postposé (113 XVSpOn et 68 XVSnOn), le sujet étant pronominal comme en (12) ou nominal comme en (13) :

- (12) *Ici voi ge la començaille des granz hardemenz* (Queste p. 278)
 Ici vois je-SUJET le commencement-OBJET des grands exploits
 «Je vois ici le commencement des grands exploits»
- (13) *Lors tret Boort l'espee* (Queste p.193)
 Alors tire Bohort-SUJET l'épée-OBJET
 «Alors Bohort tire l'épée»

De sujet et objet antéposés avec le sujet contigu au verbe, la *Queste* offre un seul et unique exemple (OnSpV).

Donc, si en latin la norme était que l'objet nominal ne soit pas éloigné de son verbe par plus d'un constituant fléchi, en ancien français, et dès les plus anciens textes, la norme est que l'objet nominal, soit antéposé soit postposé, soit conjoint au verbe. Rappelons que dès les origines du français l'objet pronom personnel est toujours contigu au verbe, qu'il le précède (*Il le voit*) ou qu'il le suive (*Di le*). Cependant une évolution est sensible entre le 12^e et le 13^e siècle, et entre vers et prose : dans *Roland* 276 de ces objets conjoints sont antéposés (25%), dans la *Queste* ils ne sont plus que 3%.

Un second changement concerne l'ordre relatif du sujet et de l'objet par rapport au verbe : dans le *Roland* on n'avait que de rares cas où l'objet postposé était séparé du verbe par le sujet (26 cas), alors que dans la *Queste* 10,5% des énoncés sont du type de (13) : *Lors tret Boort l'espee*.

Donc l'objet est en ancien français fortement conjoint au verbe, même le sujet l'en sépare difficilement. On voit cependant au 13^e s. une évolution concernant sa place : par rapport au verbe d'une part, qu'il précède plus rarement, et par rapport au sujet d'autre part, celui-ci étant plus fortement lié au verbe au 13^e s., on a plus souvent XVSON, où c'est le sujet postposé qui est contigu au verbe et pas l'objet. Mais peut-être l'un des facteurs est-il à rechercher dans le sémantisme des sujets de ce texte, majoritairement animés humains?

En français classique et en français moderne à nouveau, comme au 12^e s., lorsque sujet et objets nominaux sont à droite du verbe, c'est-à-dire lorsque le sujet nominal d'un verbe transitif est postposé –puisque désormais l'objet nominal ne peut plus occuper une autre place que celle après le verbe–, c'est l'objet qui est contigu au verbe, et le sujet le suit :

(14) *Paieront une amende-OBJET tous les automobilistes-SUJET en stationnement irrégulier.*

De même que l'ordre est contraint, la contiguïté de ces constituants l'est aussi : seul un petit paradigme de compléments (temporels, modaux) peut s'insérer entre ces éléments.

4. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES SYNTAGMES SV OU SN

À ce second niveau de l'analyse syntaxique, on examinera deux constructions appartenant au syntagme nominal : celle du génitif par rapport au nom qu'il définit, et celle de l'adjectif épithète. Il est bien sûr un grand nombre d'autres constructions concernant ces deux types de syntagmes, où l'élément complétant le verbe ou le nom en est soit séparé soit contigu : ainsi de l'attribut et du verbe-copule, de l'auxiliaire et du participe passé, de l'adverbe et du verbe, etc. Mais nous centrerons notre analyse sur deux constructions concernant le groupe nominal, celles de l'épithète et du génitif ou complément de nom, car elles nous paraissent particulièrement révélatrices d'une évolution complexe.

4.1. *La place du Génitif*

A ce niveau, le latin, et pour le génitif spécialement, donne une impression de grande liberté : le nom ou groupe nominal génitif est facilement séparé de son nom, et placé à la droite ou à la gauche de celui-ci. Or J.N. Adams, reprenant partiellement des études sur divers auteurs, et poursuivant l'analyse sur des auteurs très tardifs, a pu reconstituer une grammaire des facteurs conditionnant l'ordre relatif du nom et de son génitif, et proposer ainsi une chronologie des diverses constructions.

Pour ce qui est de l'ordre relatif du nom (N) et de son génitif (G), on trouve dans l'ensemble de la latinité aussi bien NG que GN. Cependant une chronologie apparaît. Très anciennement GN dominait, qui était également l'ordre caractérisant l'osque et l'ombrien (Adams 1976: 73-76) ; en cette période du latin archaïque, l'ordre NG, lorsqu'il apparaît, est marqué : *pater familias* (avec une forme de génitif archaïque).

Dans la période postérieure, en latin classique en particulier, les deux constructions sont représentées et d'égale fréquence à peu près, sans qu'on puisse mettre au jour une évolution ou des différences : chez un même auteur et d'une œuvre à l'autre il peut y avoir une légère différence, et de Plaute à Suétone les statistiques ne parlent guère.

En revanche on a pu mettre en évidence des facteurs déclenchant l'une ou l'autre position, ces facteurs étant variés et se combinant parfois : nature des deux éléments, sémantisme de la relation du nom et de son génitif, emphase portée sur l'un ou l'autre élément (Adams 1976: 77; De Jong 1983).

Au premier rang des facteurs déterminant l'ordre il y a le sens du génitif : le génitif subjectif précède son nom, le génitif objectif le suit. On a ainsi *cognito Caesaris adventu* (César, *Guerre des Gaules*, 1,42,1) car *Caesar* est subjectif (serait sujet), et *bello Helvetiorum confecto* (César, *Guerre des Gaules*, 1,30,1) car *Helvetiorum* correspond à l'objet.

Un autre facteur est une règle stylistique d'inclusion du génitif entre le nom et son épithète : on a Adjectif-Génitif-Nom ou Nom-Génitif-Adjectif. Dans ce cas c'est la nature de l'adjectif qui est déterminante pour la place du génitif. Selon Adams (1976: 80), si cette épithète est un adjectif normalement antéposé, cela entraîne que le génitif, placé entre le nom et l'adjectif, soit également antéposé au nom, et l'on a alors Adjectif-Génitif-Nom : *ab extremis Galliae finibus* (César, *Guerre des Gaules*, 1,1,6), *summam omnium rerum fidem* (1,19,3). En revanche avec l'autre sorte d'adjectifs le génitif sera postposé au nom.

Par ailleurs, si le génitif a lui-même un adjectif qui lui-même est normalement antéposé au nom, c'est le groupe génitif tout entier qui va être antéposé : *totius Galliae animi* (César, *Guerre des Gaules*, 1,27,1). Ainsi qu'on le voit, la position relative du nom et de son génitif n'est pas vraiment aléatoire.

Il en va de même pour la disjonction du nom et de son génitif, qui n'est pas totalement aléatoire non plus. Le génitif est en effet séparable, et la disjonction est l'un des moyens de marquer ou contraster le génitif :

- (15) *Gallorum alacer ac promptus est animus* (César, *Guerre des Gaules* 3, 19, 6).
Des-Gaulois-GEN vif et prompt est l'esprit
«Quant aux Gaulois, leur esprit est vif et prompt»

En latin tardif et très tardif, c'est l'ordre NG qui domine : largement chez Egérie (début 5^e s.) et l'Anonymus Valensianus II (6^e s.), presque totalement chez Grégoire de Tours (fin 6^e s.) et chez Frédégaire (7^e s.).

En ancien français, et dans les langues romanes plus généralement, l'ordre est bien moins variable : sauf quelques rares locutions figées telles que *la roi cort*, *la Dieu merci*, l'antéposition du génitif n'est plus possible. Quant à la disjonction, elle est exceptionnelle en ancien français, comme à l'époque classique et en FM : on n'insère guère que quelques compléments verbaux :

(16a) *Le juste ne prend rien pour soi du monde* (Pascal, *Pensées*).

(16b) *De ce fameux héros la valeur éclatante*.

Au 17^e s. Thomas Corneille évoque l'antéposition du génitif comme en (16b), qu'il juge «fort agréable» en vers ; mais d'une part il précise qu'«on ne la souffre point en prose» (cité par Fournier 1998: 104) ; et d'autre part, pas plus que les autres grammairiens de l'époque, il n'évoque sa disjonction d'avec le nom-tête.

Pendant certaines des distinctions que permettait la souplesse de construction latine, c'est à dire la coexistence d'un ordre non-marqué et de constructions marquées, ont perduré au moins quelque temps. Ainsi en ancien français, pour marquer le génitif, il existe quatre constructions. Outre le génitif absolu et antéposé mais dès cette époque figé (17a), le génitif se marque par simple juxtaposition-postposition (17b), ou par l'une des prépositions *à* ou *de* (17b et 17c) :

(17a) *la roi cort*

(17b) *la cort le roi, par le conseil sa mère*

(17c) *la cort au roi*
la cort del roi

La seconde de ces constructions (17b), fort contrainte, marque que le génitif, animé humain, est dans un rapport 'subjectif' au nom qu'il complète, ou bien qu'il est avec ce nom dans un rapport de possession inaliénable. Les deux constructions prépositionnelles en revanche, moins spécifiées sémantiquement, vont éliminer la construction directe dès le moyen français : *filz a un roi, la fille du roi, le mur de la cité, la mort du roi, par le conseil de sa mère* (Herslund 1980).

Dès lors, le français aura perdu une distinction sémantique jusqu'alors 'grammaticalisée' puisque nécessairement exprimée par la syntaxe elle-même : il y a eu 'dé-grammaticalisation' en particulier de l'opposition entre génitif agent ou possesseur (*le conseil sa mère, la cort le roi*) et autres génitifs.

4.2. *La place de l'épithète*

La place de l'épithète par rapport au nom est variable en latin, mais non aléatoire. Certains adjectifs se placent préférentiellement avant le nom, d'autres après :

(18) *ut omittam leges alias omnis quibus nos tenemur* (Cicéron, *Pro Cluentio*, 151)

Pour ce qui est de leur contiguïté, Fr. Charpin écrivait : «En règle générale, toutes les séquences de mots représentant un argument verbal sont susceptibles d'être non-cohérentes [c'est-à-dire discontinues]» (1991: 31) : ses exemples concernent l'objet direct, mais cette règle est valable sans doute en toute fonction. Et si (18a) et (19b) sont assez banals, en revanche la phrase de Cicéron (20) et le célèbre vers de Virgile (21), qui a donné lieu à des traductions fort diverses, sont, eux, nettement marqués :

- (19a) **magnam se habere spem** (César, *Guerre des Gaules*, 1,33,1).
grand soi avoir espoir
«...qu'il a un grand espoir»
- (19b) **angustos se fines** habere arbitrantur (id, 1,2,5)
étroites eux frontières avoir ils-jugeaient
«ils jugeaient que leur territoire était trop peu étendu»
- (20) **Nullum enim patiebatur esse diem** quim... in foro diceret (Cicéron, *Brutus*, 302).
ne-aucun en effet souffrait être jour que-ne-pas... au forum parlât.
«Il ne laissait pas passer un seul jour sans parler au forum»
- (21) **maioresque candunt altis de montibus umbrae** (Virgile, *Eglogue* 1,84).
plus=grandes₁-et tombent hauts₂ de les-monts₂ les-ombres₁
«du haut des monts s'allongent les ombres»

Dans le cas d'un syntagme prépositionnel, la préposition en latin est souvent intercalée entre le nom et l'épithète ; mais si la séquence Adjectif-Préposition-Nom comme en (22a) est fréquente, en revanche celle où le nom précède, Nom-Préposition-Adjectif comme en (22b), est rare :

- (22a) **una ex parte**
magna cum cura
qua ex part
pauca in verba confer (Plaute, *Persa*, 661 : «Résume en peu de mots»)
- (22b) **arbusta per alta** (Ennius)

Donc pour l'épithète, comme pour le nom, se combinent en latin l'ordre-variable et la disjonction possible de l'adjectif et de son nom. En revanche en français, comme dans les autres langues romanes, l'ordre est encore variable, mais très normé, et la disjonction par un autre constituant est devenue impossible, sauf s'il s'agit d'un adverbe (*des ombres très grandes, des ombres malheureusement très grandes*). Il n'est donc resté que peu de variation possible.

Des remarques en partie comparables peuvent être faites à propos de la relative, qui en latin peut se placer avant le nom (mais c'est très rare, et c'est une trace d'un état de langue ancien) ou après, et peut même être séparée de son antécédent par un constituant majeur tel que le verbe (**Consulem vidi qui...**). Ces deux possibilités vont disparaître à leur tour dans les langues romanes, la disjonction subsistant encore quelque temps : *celui...qui*, très courant en ancien français, disparaît en moyen français ; mais *Un homme passait, qui portait un chapeau*, assez

couramment jusqu'à la Renaissance et même en français classique, appartient depuis au style recherché.

5. CONSTITUANTS DE NIVEAU INFÉRIEUR : LA PLACE DES ADVERBES PORTANT SUR UN ADJECTIF OU SUR UN ADVERBE

En latin, quand un adjectif est au comparatif et qu'un adverbe le modifie, l'adverbe «se place avant l'adjectif», écrit A. Ernout (*Morphologie historique du latin*, 1953: 78). On a ainsi :

- (23) *maxime dubius* («absolument douteux»)
magis dubius («bien plus douteux»)
multo gravioribus verbis (Cicéron : «par des paroles bien plus importantes»)

Mais dans les autres cas, lorsque l'adjectif n'est pas au comparatif, il semble que cette règle de position joue aussi, et que les adverbes précèdent en général l'adjectif sur lequel ils portent :

- (24) *minime generosum* (Cicéron : «très peu généreux»)
abunde pollens potensque (Salluste, *Jugurtha*, 1, 3 : «abondamment puissant et fort»)

Pour cette construction non plus il n'existe pas de dépouillements de grande ampleur. Mais l'on peut constater à la lecture des textes que l'usage largement dominant tend à placer l'adverbe portant sur un adjectif avant l'adjectif, et immédiatement avant, contigu. On trouve quelques cas de disjonction comme en (25), mais peu, et l'on peut se demander si l'adverbe porte alors sur l'adjectif seul (*blandum*), ou sur tout le prédicat (*esse blandum*) :

- (25) *scis me minime esse blandum* (Cicéron, *Ad Atticum*, 12).
 tu-sais moi très-peu être flatteur
 «tu sais que je ne suis pas du tout complimenteur»

Et dans le cas où l'adverbe porte sur un autre adverbe, la même tendance apparaît : la séquence offre l'ordre Adverbe₂-Adverbe₁, contigus :

- (26) *bene mane* (Cicéron, *Ad Atticum*, 4,9,2, : «très tôt»)

En ancien français, comme dans les états anciens des autres langues romanes, pour l'adjectif épithète il n'y a qu'une possibilité : l'adverbe précède immédiatement l'adjectif sur lequel il porte, à condition que ce soit un adjectif en fonction d'épithète :

- (27) *(il) avoit deus filz moult biax et moult forz* (*La Mort le roi Artu* § 12)

En revanche il existe une latitude de disjonction assez forte lorsque l'adverbe intensifieur porte sur un adjectif attribut ou sur un adverbe qualifiant le verbe con-

jugué. En effet dans ce cas la place de l'intensifieur en ancien français étant de préférence en début de phrase, en position thématique comme on l'a noté (Buridant 1987, Marchello-Nizia 1995) :

- (29) *qui **moult** est **granz** (Ménestrel de Reims).*
 (30) *Et **mout** avoient **peu** a mangier (Ménestrel de Reims)*
 «Et ils avaient très peu à manger»

Mais dans ce cas, comme en latin (25), on peut se demander si l'adverbe porte sur un seul terme, adjectif ou adverbe, ou sur l'ensemble du prédicat.

De même lorsqu'un adverbe porte sur un autre adverbe :

- (31) *Lors parla messire Gauvains **moult belement** (La Mort le roi Artu § 165).*

En moyen français *moult* est remplacé par *très* d'une part, qui existait déjà et dont l'un des emplois était intensifieur d'adjectif ou d'adverbe, et par *beaucoup*, nouvel adverbe fruit d'une grammaticalisation rapide. La raison, ou une raison essentielle de ce changement est à notre avis (Marchello-Nizia 2000) que *moult*, outre son ambiguïté catégorielle (adverbe? et portant sur un adjectif? un nom? un verbe? ou bien encore déterminant?), est l'un des rares adverbes, avec *poi/peu, tant...* bien moins fréquents, à pouvoir être séparés du terme sur lequel ils portent, alors que d'autres adverbes ne le peuvent plus (*si* intensifieur en particulier). On a ainsi à la fin du 15^e s., là où auparavant on aurait eu *moult, beaucoup* portant sur nom et verbe comme en (29) dans *Le roman de Jehan de Paris*, texte en prose assez représentatif du registre de la fiction narrative, ou *très* portant sur adjectif ou adverbe dès le milieu du 15^e s., comme dans le roman en prose d'Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré* (30) :

- (32) *duquel la venue leur tardoit **beaucoup**,*
***Beaucoup** des Anglois se noyèrent,*
***Beaucoup** sçavoit*
*Encores en y a il **beaucoup** plus par dedans*
- (33) *Et estoit si **très** amé*
*Les **très** angoisseux sospirs*
*Qui est **très** belle chose a veoir*
*Vous dictes **très** bien*
Très humblement

Donc, en latin, l'adverbe portant sur un adjectif (épithète ou attribut) ou sur un adverbe se construit le plus souvent selon une règle de contiguïté ordonnée dominante : il se place immédiatement avant le terme sur lequel il porte. Mais la contiguïté inverse est possible, rare et donc marquée. Enfin, une légère disjonction est possible.

Durant les siècles suivants, en français, on assiste à une évolution que l'on comprend bien mieux si on la replace dans le cadre qui nous occupe en ce moment, puisqu'elle tend à éliminer les cas où il y a possibilité ou contrainte de disjonction, au profit des constructions ou des termes non disjonctifs.

6. CONCLUSION

Définir la syntaxe latine par la «liberté», c'est sans doute une mauvaise approximation. Il y a beaucoup de constructions où la variation est possible, et sur deux plans : dans l'ordre relatif des éléments construits en relation («branchement à gauche» ou «à droite»), et dans leur conjonction ou disjonction linéaire. Ainsi que l'écrit F. Charpin (1991:29), en latin «ce qui est essentiel, c'est l'ordre relatif des syntagmes et l'éloignement qui leur est autorisé par rapport au verbe» ; par cette formule il inclut les deux aspects de cette «relative souplesse» de la langue latine qui a généré l'impression de «liberté» que nous évoquions.

Mais il existe déjà en latin classique des quasi contraintes. C'est le cas pour le groupe préposition +nom, qui est souvent conjoint, et ne peut être séparé que par un adjectif épithète ou un génitif ; c'est également le cas pour le génitif qui peut être disjoint, mais peu, de son nom ; c'est encore le cas de l'objet direct, qui, ainsi qu'on l'a vu, n'est normalement pas à plus d'un constituant du verbe transitif ; c'est enfin le cas de l'adverbe, qui presque toujours est placé juste devant l'adjectif ou l'adverbe sur lequel il porte.

Il existe donc bien en latin une petite latitude de position des constituants les uns par rapport aux autres si d'une part on le compare aux langues romanes postérieures, et si d'autre part on ne s'en tient qu'au niveau des catégories morphologiques et syntaxiques. Mais cette souplesse est à interpréter : dès que l'on se place au niveau sémantique, pragmatique et fonctionnel, cette variation se révèle porteuse de signification. La grammaire latine doit inclure cette perspective, comme l'a montré en particulier H. Pinkster, faute de quoi elle est incomplète et partiellement fautive.

Du latin aux langues romanes on passe, on l'a vu, à deux contraintes : d'ordre (de gauche à droite), et de contiguïté stricte dans la plupart des constructions. Et l'on passe du même coup, par étapes (ancien français, puis moyen français, puis 17^e-20^e s. écrit) d'une langue à primat de l'ordre sémantico-pragmatique à des langues où prime l'ordre syntaxique.

Mais surtout, apparaît une différence de traitement entre constituants de différent niveau. On constate en effet qu'il s'est installé une contiguïté très fortement contrainte au niveau du syntagme et du sous-syntagme, verbal et surtout nominal ; en revanche au niveau des constituants essentiels, de la syntaxe phrastique, des constructions plus nombreuses et plus souples existent, qui sont marquées par rapport à l'ordre dominant. Et parallèlement, à l'oral, on a vu se mettre en place de nouvelles procédures, avec les clivages, les dislocations ou les dislocations en série avec reprises, qui gardent dans un noyau prédicatif anaphorique l'ordre contraint Sp-Op-V (sujet pronominal + objet pronominal + verbe), et distribuent tout autour des adjonctions référentielles et sémantiques : *Pierre, son blouson, il l'a acheté aux Puces ; C'est Pierre qui/que...* (Marchello-Nizia 1999).

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, J. N. (1976): «A Typological Approach to Latin word order». *Indogermanische Forschungen*, 70-99.
- BAUER, B. L.M. (1995): *The Emergence and Development of SVO Patterning in Latin and French. Diachronic and Psycholinguistic Perspectives*. Oxford University Press.
- BURIDANT, C. (1987): «Les résidus de l'ordre OV en ancien français et leur effacement en moyen français». *Romania* 108, 20-65.
- BYBEE, J. L. (1985): *Morphology*. Amsterdam-Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.
- CHARPIN, F. (1977): *L'idée de phrase grammaticale et son expression en latin*. Paris: Champion.
- CHARPIN, F. (1991): «Ordre des mots et identification de l'objet». *Stemma* 1, 25-34.
- COMBETTES, B. (1985): *Recherches sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français*. Thèse pour le Doctorat d'Etat, Université de Nancy ; exemplaire dactylographié.
- DE DARDEL, R. (1996): «Gemeinromanisch-Protoromanisch, Roman commun-protoroman». In G. HOLTUS, M. METZELIN, Chr. SCHMITT éd.: *Lexikon der Romanistischen Linguistik II/1*. Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 90-100.
- DE JONG, J. (1983): «Word order within Latin noun phrases». In H. PINKSTER ed.: *Latin Linguistics and Linguistic Theory*. Amsterdam-Philadelphia: John Benjamins Publishing Company, 132-143.
- HARRIS, A. C. & L. CAMPBELL (1995): *Historical Syntax in cross-linguistic Perspective*. Cambridge: Cambridge University Press.
- HERSLUND, M. (1980): *Problèmes de syntaxe de l'ancien français. Compléments datifs et génitifs*. Copenhague: *Revue Romane* numéro spécial 21.
- LEHMANN, Ch. (1979): «Zur Typologie des Lateinischen». *Glotta*, 57, 237-259.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (1995): *L'évolution du français : ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*. Paris: A. Colin.
- MARCHELLO-NIZIA, Ch. (1999): *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Paris: Ophrys.
- MARCHELLO-NIZIA, Ch. (2000): «Le tragique destin de *moult* en français». In *Actes du XXII^e Colloque International de Linguistique et de Philologie Romanes de Bruxelles*, 23-29 juillet 1998. Tübingen: Niemeyer.
- PINKSTER, H. (1990): *Latin Syntax and Semantics*. London-New York: Routledge.
- SÒRES, A. (1995): «Rapports génétiques et typologiques dans l'étude synchronique des langues romanes». *Revue Romane*, 30, 41-79.
- TOURATIER C. (1994) *Syntaxe Latine*. Louvain-la-Neuve: Peeters.
- VENNEMANN, T. (1974): «Topics, subjects and word-order : from SXV to SVX via TXV». In J. M. ANDERSON et C. JONES ed. *Proceedings of the First International Congress of Historical Linguistics*. Amsterdam: North-Holland, vol.I, 339-376.
- VILKUNA, M. (1989): *Free Word Order in Finnish*. Helsinki: SKS.

TEXTES :

- La Chanson de Roland*, Texte original et traduction par Gérard Moignet (1969). Paris: Bordas.
- La Queste del saint Graal, roman du XIII^e s.*, édité par Albert Pauphilet (1972²). Paris: Champion.